



# Camp de jour 2020

## GUIDE DES PARENTS

**Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby**  
360, rue Principale, Saint-Alphonse-de-Granby  
Horaire : Lundi au jeudi 8 h 00 à 12 h et 13 h à 16 h 30, Vendredi 8 h 00 à 12 h  
Tél. : 450 375-4570 | [infos@st-alphonse.qc.ca](mailto:infos@st-alphonse.qc.ca)  
[www.st-alphonse.qc.ca](http://www.st-alphonse.qc.ca)



Chers parents,

Nous désirons tout d'abord vous souhaiter la bienvenue et vous remercier de l'intérêt et de la confiance envers le camp de jour de Saint-Alphonse-de-Granby. Le présent document vous apportera des **INFORMATIONS ESSENTIELLES** au bon fonctionnement du camp de jour. Nous comptons sur votre collaboration pour le lire avec attention. De cette façon, nous commencerons la saison du bon pied !

Soyez assuré de notre dévouement complet au service de votre enfant. L'équipe du camp de jour est enthousiaste à l'idée d'offrir des activités variées, dynamiques et enrichissantes pour vos enfants au cours de la saison estivale. Nous sommes ouverts à vos commentaires et vos idées !

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout renseignement supplémentaire.

Karine Laplante

Coordonnatrice des loisirs et de la culture

450 375-4570 | [www.st-alphonse.qc.ca](http://www.st-alphonse.qc.ca) | [infos@st-alphonse.qc.ca](mailto:infos@st-alphonse.qc.ca)

## TABLE DES MATIÈRES

À apporter dans le sac à dos	8	Maladies	5
Absences	5	Médicaments	5-6
Accidents, tiques et malaises	5-6-9	Mission du camp	3
Calendrier estival	13	Modalités de paiement	11
Code de vie	14	Numéros de téléphone	3
Communications	5	Objets interdits et perdus	8-9
Crème solaire	7	Plainte	11
Dîner et collations	6	Politique de remboursement	11
Discipline	10	Présences	4
Équipe	3	Présentation	2
Horaire du camp de jour	4	Sanctions	10
Horaire du service de garde	4	Sorties	9-10-15
Journée type	12	Table des matières	2
Lieu du camp	3	Vêtements	7

## **MISSION DU CAMP**

---

La mission du camp de jour de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby est de faire vivre de belles réussites à votre enfant tout en s'amusant par le biais du jeu, en leur proposant des défis à leur hauteur.

Nous voulons aider les enfants à se réaliser et maximiser leur autonomie, leur confiance et aller jusqu'au dépassement. On vous attend avec impatience pour faire vivre de nouvelles expériences et des activités inoubliables à vos enfants.

## **VALEURS DU CAMP**

- \* Plaisir
- \* Encadrement
- \* Découverte
- \* Sécurité

## **L'ÉQUIPE**

---

Elle est formée de plus d'une vingtaine de personnes : coordonnatrice, animateurs et aides-animateurs. Toute l'équipe (mis à part des aides-animateurs) a suivi une formation d'animation et une formation en premiers soins.

## **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE**

---

**Camp de jour : 450 522-7246**

Coordonnatrice des loisirs et de la culture : Karine Laplante (450) 375-4570 #227

## **LIEU DU CAMP**

---

École de la Moisson d'Or, située au 309, rue Principale.

Toutes les activités se dérouleront à l'école de la Moisson d'Or et lors des sorties, nous vous remettrons une feuille d'autorisation. Si l'endroit où se déroulent les activités de la journée devait changer (cas exceptionnel), une affiche sera apposée sur la porte pour vous en informer.

## **HORAIRE**

---

Le camp se déroule du lundi 29 juin au vendredi 14 août 2020 (7 semaines).

Du lundi au vendredi de **9 h à 16 h**

Le dîner se déroule de 11 h 30 à 13 h sous la surveillance des animatrices ou animateurs.

Les parents demeurent les seuls responsables du transport à l'aller et au retour de leurs enfants.

## **HORAIRE SERVICE DE GARDE**

---

Lundi au vendredi de **7 h à 9 h et 16 h à 17 h 30**

\*\* Ces heures sont réservées pour les enfants inscrits. \*\*

\*\* Service de **SURVEILLANCE** et non **D'ANIMATION**.

**N.B. Une amende de 5 \$ par 5 minutes de retard est prévue pour le parent qui vient chercher son enfant après la fermeture du service de garde, soit après 17 h 30. Une facture sera envoyée au parent responsable.**

## **LA PRISE DES PRÉSENCES**

---

Tous les matins vers 9 h 15.

- Si votre enfant doit **quitter le camp de jour** au cours de la journée, il devra en aviser son animatrice et la coordonnatrice par le biais d'un mémo signé par le parent.
- Si une autre personne que celle mentionnée sur le formulaire d'inscription vient chercher votre enfant, veuillez aviser la coordonnatrice, son animateur ou animatrice.

## **ABSENCE D'UN ENFANT**

---

Comme le camp de jour est une activité de loisirs, le personnel ne communiquera pas avec vous en cas d'absence de votre enfant.

## **COMMUNICATION HEBDOMADAIRE AVEC LES PARENTS**

---

Vous êtes des partenaires privilégiés dans la réussite de notre camp de jour. Nous tenons à ce que vous soyez informés de ce qui s'y passe. C'est pourquoi nous avons mis sur pied des moyens pour communiquer avec vous.

Tous les jeudis, vous pourrez prendre connaissance du **Journal de bord**, dans la section Loisirs du site Internet de la municipalité, pour toutes les informations de la semaine suivante (activités spéciales, choses à apporter, rappels importants, etc.). Des copies seront aussi affichées sur le site du camp.

## **COMMUNICATION QUOTIDIENNE**

---

Tous les jours, prenez le temps de regarder le babillard près du gymnase. Des informations importantes s'y retrouveront tout au long de l'été. S'il y a un problème avec votre enfant, la coordonnatrice du camp tentera de vous rencontrer pour vous expliquer la situation.

**C'est en favorisant la communication que nous pourrons éviter les mauvaises surprises et les malentendus!  
Nous comptons sur votre collaboration.**

## **MALADIE, CAS D'ACCIDENT ET ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS**

---

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- ✓ Fièvre de 39 degrés Celsius et plus
- ✓ Diarrhée
- ✓ Vomissements au cours des 24 dernières heures
- ✓ Présence de parasites (poux)

## Aucun médicament ne sera administré à un enfant sans autorisation écrite des parents.

Les médicaments doivent nous parvenir dans un contenant étiqueté au nom de l'enfant et en précisant le dosage.

Si un accident se produit au cours de la journée, un rapport d'accident sera rempli et toutes les informations relatives à l'événement seront remplies ainsi que les mesures prises. La coordonnatrice du camp aura en sa disponibilité le rapport. Les parents devront le signer une fois qu'ils en auront pris connaissance.

Si la Municipalité juge nécessaire ou approprié, pour cause de maladie ou d'accident, de transporter un enfant par ambulance, les frais encourus seront facturés aux parents.

**NOTE : Si votre enfant est souffrant au cours de la journée, un responsable communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.**

### **PRÉSENCE DE TIQUE SUR VOTRE ENFANT**

Le territoire MRC de la Haute-Yamaska ressent une forte présence de tiques porteuses de la maladie de Lyme. Bien que notre trousse de premiers soins contienne des bâtonnets pour retirer les tiques, le personnel du camp de jour n'est pas autorisé à retirer l'insecte. Si un tel cas se présentait lors du camp, nous communiquerons avec vous dans les plus brefs délais et vous fournirons le matériel nécessaire au retrait de la tique ainsi qu'un contenant pour analyses.

### **LE DÎNER**

---

- Tous les enfants doivent apporter deux collations pour la journée, ainsi qu'un lunch (**tous dans le même sac**, contrairement à l'école);
- Il est préférable d'apporter un lunch froid, car nous ne disposons **que d'un micro-ondes**.
- Nous comptons sur votre collaboration pour préparer **une boîte à lunch par enfant et non par famille**. Ceci facilite l'organisation du dîner.
- Le camp de jour vous **INTERDIT D'INSÉRER** tout ce qui contient **NOIX, ARACHIDES ET FRUITS DE MER** dans les collations ou les lunches de vos enfants. Le partage ou l'échange d'aliments sera strictement interdit.

## **TENUE VESTIMENTAIRE**

---

- Pour profiter au maximum des activités, votre enfant doit être vêtu d'une tenue sportive (à privilégier);
- Des espadrilles (souliers fermés obligatoires)
- Vous pouvez aussi prévoir du linge de rechange dans toutes circonstances.
- Les enfants devront porter pour toutes les activités à l'extérieur, un chapeau, une casquette ou tout autre accessoire pouvant protéger la tête des rayons du soleil.

## **APPLICATION DE LA CRÈME SOLAIRE (EN CRÈME SEULEMENT)**

---

- Les spécialistes conseillent d'appliquer de la crème solaire au moins vingt minutes avant l'exposition au soleil. Étant donné la situation du camp de jour (peu d'ombre), **il est de la responsabilité des parents d'appliquer de la crème solaire à leur enfant avant son arrivée au camp de jour.** De plus, il est important que votre enfant apporte sa crème solaire, car après le dîner les enfants devront en appliquer.
- À noter que chaque enfant d'une même famille doit avoir en sa possession une crème solaire; les groupes ne se trouvent pas nécessairement au même endroit au même moment. Soyez donc prévoyants.
- **IMPORTANT! La crème solaire en vaporisateur est proscrite, car elle cause des dégâts importants aux planchers. VOTRE ENFANT DOIT AVOIR EN SA POSSESSION DE LA CRÈME SOLAIRE EN TUBE UNIQUEMENT.**

## **À APPORTER TOUS LES JOURS DANS LE SAC À DOS**

---

- ▶ Lunch froid et deux collations (dans le même sac)
- ▶ Crème solaire identifiée (en tube seulement)
- ▶ Bouteille d'eau ou gourde
- ▶ Chapeau ou casquette
- ▶ Espadrille de course
- ▶ Maillot de bain, serviette de plage (certaines activités, comme des jeux d'eau, sont prévues à l'horaire, mais d'autres seront improvisées, par exemple lorsqu'il y a des canicules).
- ▶ Vêtements de rechange
- ▶ Médicaments (au besoin). Aviser la coordonnatrice pour remplir le *Formulaire d'autorisation de l'administration de médicament*.
- ▶ Il est important de bien identifier les vêtements de votre enfant.

Veillez prendre note qu'il est important que tous les enfants portent des vêtements confortables et adaptés pour courir sur le gazon, jouer dans le sable, s'asseoir par terre. C'est la raison pour laquelle les sandales, les souliers à talons hauts, les robes et les jupes sont interdits puisqu'ils empêchent les enfants de participer à certaines activités.

## **OBJETS QUI RESTENT À LA MAISON**

---

Veillez laisser tous les objets personnels à la maison comme cartes, toutous, billes et tous les objets électroniques. Ils sont interdits pendant le camp de jour et le service de garde (sauf exception). Si l'un de ces objets est utilisé pendant le camp, il sera confisqué.

Le camp de jour n'est pas responsable du bris, de perte ou de vol des objets apportés au camp de jour.

Aucun soulier avec des roulettes ne sera admis.



## **OBJETS PERDUS**

---

**\*\* Afin d'éviter les objets perdus, veuillez bien identifier chacun des objets et vêtements appartenant à votre enfant (dont sa boîte à lunch). \*\***

- Un endroit spécifique est installé à l'intérieur de l'école de la Moisson d'Or pour les vêtements et objets perdus;
- **Le camp de jour n'est pas responsable des bris, de la perte ou du vol des objets qui sont apportés au camp de jour ou au service de garde par les enfants.**

## **ACCIDENTS ET MALAISES**

---

- En cas d'accident, le camp de jour ne peut qu'administrer les **premiers soins** (animateur ou animatrice formée).
- Si le camp de jour doit renvoyer votre enfant avant l'heure prévue, vous devez prévoir un endroit où l'enfant pourra aller.

## **LES SORTIES**

---

- Lors de l'inscription de votre enfant au camp de jour, nous vous demanderons de choisir les activités payantes auxquelles votre enfant participera cet été. Vous aurez le choix de 3 activités, chacune d'elles seront au coût de 15\$ et elles devront être acquittées lors de l'inscription. Vous retrouverez sur le formulaire une case où cocher l'activité désirée et une case où inscrire le paiement total pour les activités. Il est important de séparer le montant pour les activités du montant pour le service de camp de jour, car **aucun frais pour les activités ne sera remboursé**. De plus, les frais pour les sorties ne sont pas comptabilisés lors de l'émission du relevé 24.
- Les sorties sont obligatoires. L'école de la Moisson d'or sera fermée les jours de sorties.
- La Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby assure le transport en autobus pour toutes les sorties.
- Référez-vous à la page 15 du document pour connaître les sorties prévues en 2020!

## **SORTIES AUX JEUX D'EAU**

---

Départ : **9 h 30** | Retour : **16 h**

\*\* Nous irons une fois par semaine au parc Jacques-l'Heureux pour profiter des jeux d'eau. S'il pleut, l'activité sera annulée ou reportée.

\*\* Dans le cas d'une période caniculaire, les enfants pourraient être déplacés vers le parc Jacques-l'Heureux. Cette décision est quelque fois prise à la dernière minute. Soyez donc attentifs à toujours prévoir des vêtements adaptés.

## **DISCIPLINE**

---

Afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous (enfants et animateurs), un code de vie établi (voir page 14 du présent guide). Les enfants doivent respecter ces règles. Dans le cas contraire, des conséquences comme ci-dessous peuvent mener jusqu'à l'expulsion sans remboursement.

## **SANCTIONS**

---

Certaines situations pourraient conduire à l'application des mesures disciplinaires : Violence, refus répétitifs d'obéir aux consignes, impolitesse répétée, conduite inacceptable et intolérable, lancement d'objets, fugue, morsure, langage vulgaire ou inacceptable ou autre comportement antisocial.

Voici les sanctions qui peuvent survenir

- 1) **Avertissement verbal** auprès de l'enfant et du parent.
- 2) **Avertissement écrit. Le parent doit signer la feuille** et la retourner à la coordonnatrice.
- 3) **Rencontre avec les parents**, la coordonnatrice du camp de jour et la responsable des loisirs et **suspension d'une journée au camp.**
- 4) **Suspension pour 1 semaine** selon la gravité du geste ou la redondance.
- 5) **Suspension complète du camp.**

**\*\*\* Selon la situation, il est possible de passer immédiatement d'une étape à une autre\*\*\***

**La suspension ou l'expulsion n'est pas assujettie au remboursement des activités.**

## **MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le camp de jour doit être payé en totalité lors de l'inscription (à la remise du formulaire). Il est possible de faire deux paiements. Vous pouvez nous remettre deux chèques, le premier **chèque postdaté** en date du **1<sup>er</sup> mai 2020** (moitié du paiement) et l'autre moitié du paiement **postdaté** en date du **5 juin 2020**.

Vous devez libeller votre chèque à l'ordre de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby. **En cas de non-paiement complet avant ces dates, l'inscription au camp de votre enfant sera annulée.**

## **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT**

---

---

Si l'annulation est faite avant le **26 JUIN 2020 INCLUSIVEMENT** les frais sont remboursables à 100 %. Si l'annulation est faite après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

**Annulation par la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby** : La Municipalité se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité lorsque le nombre de participants n'atteint pas le minimum requis, ou pour toute autre raison hors de son contrôle.

Pour une annulation où l'enfant ne peut plus participer au camp de jour pour des raisons de santé (preuve médicale à l'appui), la Municipalité remboursera au prorata du montant payé, moins les frais d'administration de 10 \$.

## **PROCÉDURE DE PLAINTE**

---

---

La Municipalité est ouverte à toute plainte et à tout commentaire. Un formulaire de plainte est disponible à l'accueil du camp de jour. Vous n'avez qu'à le demander. Vous avez aussi la possibilité de communiquer directement avec la coordonnatrice des loisirs et de la culture, Karine Laplante, par téléphone, au 450 375-4570 poste 227, ou par courriel à [infos@st-alphonse.qc.ca](mailto:infos@st-alphonse.qc.ca).

## Voici un aperçu d'une journée type

<b>HEURE</b>	<b>DESCRIPTION DES ACTIVITÉS</b>
<b>9 H</b>	<b>ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET PRISE DE PRÉSENCES</b>
<b>9 H 15</b>	<b>ACTIVITÉ ORGANISÉE</b>
<b>10 H 15</b>	<b>COLLATION</b>
<b>10 H 30</b>	<b>ACTIVITÉ ORGANISÉE</b>
<b>11 H 15</b>	<b>DÎNER</b>
<b>12 H 30</b>	<b>JEUX LIBRES</b>
<b>13 H</b>	<b>ACTIVITÉ ORGANISÉE</b>
<b>14 H 30</b>	<b>COLLATION</b>
<b>15 H 00</b>	<b>ACTIVITÉ ORGANISÉE</b>
<b>15 H 45</b>	<b>FIN DES ACTIVITÉS RASSEMBLEMENT PAR GROUPE</b>
<b>16 H</b>	<b>FIN DE LA JOURNÉE</b>



## CALENDRIER DES ACTIVITÉS

(Ce calendrier peut-être modifié)

SEMAINES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Semaine 1</b>	29 juin	30 juin	1er juillet FERME Fête du Canada	02-juil Parc Jacques-L'Heureux	03-juil
<b>Semaine 2</b>	6 juillet	7 juillet Journée option	8 juillet Parc Jacques-L'Heureux	9 juillet SORTIE : Camping Domaine du rêve	10 juillet Activité spéciale : Gymtanik : LÜ
<b>Semaine 3</b>	13 juillet	14 juillet SORTIE : Exporail	15 juillet Parc Jacques L'Heureux	16 juillet Grand jeu	17 juillet
<b>Semaine 4</b>	20 juillet Visite des policiers	21 juillet Activité spéciale : Omninik	22 juillet Parc Jacques-L'Heureux	23 juillet Dodo au camp	24 juillet
<b>Semaine 5</b>	27 juillet	28 juillet	29 juillet Parc Jacques-L'Heureux	30 juillet Journée option	31 juillet
<b>Semaine 6</b>	3 août	4 août	5 août Parc Jacques-L'Heureux	6 août	7 août Grand jeu
<b>Semaine 7</b>	10 août Journée option	11 août Parc Jacques-L'Heureux	12 août SORTIE : Cache à l'eau	13 août Visite des pompiers	14 août Fête de fin d'été

## CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR

- Le respect des animateurs et animatrices, de vos compagnons de jeu et du code de vie doit être présent en tout temps.
  - On écoute les animateurs ou les animatrices lorsque ceux-ci ou celles-ci demandent le silence.
    - Aucun blasphème et langage vulgaire n'est accepté.
      - Aucun coup, injure ou bataille ne sera toléré.
  - En aucun cas, nous ne partons du site sans autorisation de l'animatrice ou l'animateur (ou des parents : avec autorisation écrite d'un des parents).
    - Je porte un chandail, un short ou pantalon ainsi que mes souliers toute la journée, à moins que mon animateur ou animatrice me permette de les enlever.
    - Je vais seulement dans les endroits qui me sont réservés, c'est-à-dire le gymnase, les toilettes et la cour d'école.
      - Je jette en tout temps mes déchets dans la poubelle.
- Je parle gentiment à tous les membres de l'équipe du camp de jour et aux autres amis.
  - Je reste toujours avec mon groupe, sauf pour les activités spéciales.
    - Je fais attention au matériel du camp de jour.
- Aucune violence verbale ou physique envers notre personnel ne sera tolérée.
  - Aucune impolitesse d'aucune nature ne sera tolérée.
  - Sourire, bonne humeur, participation sont de mise.



## **SORTIES**

*Les heures de départs et d'arrivées peuvent changer.*

*Pour une information à jour, consulter le Journal de bord de la semaine en cours*

**(POUR TOUS)**

**CAMPING DOMAINE DU RÊVE, SAINT-ANGÈLE-DE-MONNOIR**

**JEUDI 9 JUILLET 2020**

**Le départ prévu pour : 9 h 15**

**Le retour prévu pour : 15 h 30**

**IMPORTANT!!**

Les enfants doivent apporter un lunch froid et deux collations. Chaussures et vêtements de sport. Maillot, serviette de plage, chapeau et crème solaire. Aucun argent n'est permis.

Si requis, un vêtement de flottaison. Si vous avez indiqué au formulaire que votre enfant en avait besoin, mais qu'il ne l'apportait pas en sortie, il ne pourra pas se baigner.

**Informations** : [domainedureve.com](http://domainedureve.com)

**(POUR TOUS)**

**EXPORAIL, SAINT-CONSTANT**

**MARDI 14 JUILLET 2020**

**Le départ prévu pour : 9 h 15**

**Le retour prévu pour : 15 h**

**IMPORTANT!!**

Les enfants doivent apporter un lunch froid et deux collations. Chaussures et vêtements confortables et bouteille d'eau. Aucun argent n'est permis.

**Informations** : [exporail.org](http://exporail.org)

**(POUR TOUS)**

**NINJA FACTORY / CACHE À L'EAU, BROSSARD**

**MERCREDI 12 AOÛT 2020**

**Le départ est prévu pour : 9 h 30**

**Le retour est pour : 15 h 30**

**IMPORTANT!!**

Les enfants doivent apporter un lunch froid et deux collations. Vêtements et chaussures confortables, BAS OBLIGATOIRES, bouteille d'eau. Aucun argent n'est permis.

**Informations** : [ninjafactory.ca](http://ninjafactory.ca) / [cachealeau.com](http://cachealeau.com)



**L'équipe du camp de  
jour vous souhaite un  
excellent été !**